

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

E X T R A I T du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE DIX NEUF et le 11 JUILLET à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 05 juillet 2019, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Madame Elisabeth BONJEAN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mrs le Dr Stéphane MAUCLAIR - André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - Mme Viviane LOUME-SEIXO - Mme Axelle VERDIERE-BARGAOUI (à partir de 19h20), Adjoints - Mme Dominique DUDOUS - M. le Dr Philippe DUCHESNE - Mme Régine LAGOUARDETTE - M. Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Valériane ALEXANDRE - Marianne BERQUE-MANSAS - Mrs Alexis ARRAS - Bruno CASSEN - Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU - M. Bernard DUPOUY - Mme Nicole COUTANT - Mrs Jesus SIMON - Pascal DAGES - Mme France POUDENX - M. Eric DARRIERE - Mme Sarah DOURTHE - Mrs. Julien DUBOIS - Grégory RENDE.

ABSENTS ET EXCUSES : Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. Francis PEDARRIOSSE - Mmes Axelle VERDIERE-BARGAOUI (jusqu'à 19h20) - Laure FAUDEMÉR - M. Bruno JANOT - Mmes Marie-Constance BERTHELON - Nadine PEYRIN.

POUVOIRS :

Mme Christine BASLY-LAPEGUE donne pouvoir à Mme le Maire

M. Francis PEDARRIOSSE donne pouvoir à M. André DROUIN

Mme Axelle VERDIERE-BARGAOUI donne pouvoir à Mme Anne SERRE (de la délibération n°1 à 10 incluse)

Mme Laure FAUDEMÉR donne pouvoir à Mme Dominique DUDOUS

M. Bruno JANOT donne pouvoir à M. le Dr Stéphane MAUCLAIR

Mme Marie-Constance BERTHELON donne pouvoir à M. Eric DARRIERE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marianne BERQUE-MANSAS

OBJET : CHALLENGE AQUITAIN URBAN RUGBY : DU 29 AU 31 OCTOBRE 2019

La ville de Dax travaille depuis deux ans avec l'association Drop de Béton et l'USDax au développement d'actions de proximité en utilisant le rugby et le sport en général, comme outil d'insertion pour les jeunes et plus particulièrement ceux issus des quartiers prioritaires. Ce dispositif présente de très bons résultats auprès des jeunes issus de différents quartiers.

Depuis 11 ans, l'association organise un challenge régional qui ponctue toutes les actions menées sur le territoire durant l'année, en invitant tous les acteurs impliqués dans leur dispositif.

La ville de Dax va accueillir l'édition 2019 de ce challenge qui aura lieu du 29 au 31 octobre prochains. Elle regroupera environ 300 jeunes de 7 à 17 ans, venus de toute la région Nouvelle-Aquitaine.

Pour préparer cette édition 2019, les services Jeunesse, Sports et l'espace Nelson Mandela ainsi que l'USDax se sont réunis pour porter ce projet de manière transversale et élaborer un programme d'animations, conforme au cahier des charges établi pour la ville d'accueil.

Le programme de ce challenge est proposé en annexe.

La ville de Dax s'engage à inscrire 4 équipes locales afin d'être représentée dans chaque catégorie de ce challenge régional.

Afin d'organiser cet événement, il est proposé de prendre en charge :

- le versement d'une subvention d'un montant de 1 500 € à l'association Drop de Béton
- une partie des frais relatifs à ces animations (partagés avec l'USDAX)
- les frais de réception et notamment les pots d'accueil et de clôture

Le budget prévisionnel global s'élève à 5 000 €.

Les crédits correspondants sont prévus au budget principal de la ville de Dax, exercice 2019.

**SUR PROPOSITION DE MADAME GERALDINE MADOUNARI, CONSEILLERE MUNICIPALE
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

APPROUVE le programme et le budget prévisionnel de ce challenge organisé du 29 au 31 octobre 2019,

ATTRIBUE une subvention d'un montant de 1 500 € à l'association Drop de Béton,

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20190711-2755-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Elisabeth BONJEAN
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Grand Dax
Conseillère Régionale Nouvelle-
Aquitaine**

Affichée le : 12 Juillet 2019

«La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noullobos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>) ».